

Permis de conduire

On a besoin d'un permis de conduire pour pouvoir conduire une voiture ou une moto en Suisse. Les permis de conduire étrangers doivent être convertis en un permis de conduire suisse après le déménagement.

Permis de conduire étrangers

Quiconque déménage en Suisse et possède déjà un permis de conduire (Führerausweis) doit le convertir dans un délai de 12 mois en un permis de conduire suisse. À cet effet, une demande doit être adressée à l'Office de contrôle des véhicules à moteur (Motorfahrzeugkontrolle) de Basel-Stadt. Les conditions pour cette conversion diffèrent selon le pays de délivrance du permis de conduire. Il est possible qu'un examen de conduite soit nécessaire ou que le conducteur ou la conductrice doive passer l'examen théorique suisse. L'Office de la circulation routière du canton de Basel-Stadt fournit toutes les informations à ce sujet.

Examen de conduite

Un examen est nécessaire pour obtenir son permis de conduire en Suisse. L'examen de conduite comprend une partie théorique et une partie pratique. Seules les personnes de plus de 17 ans sont admises à l'examen. L'Office de contrôle des véhicules à moteur vous informe sur la procédure exacte et son déroulement. Pour la conduite de camions, bus et taxis, des examens spéciaux sont nécessaires.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/mobilite/permis-de-conduire